

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DEVE 114 Subvention (5.000 euros) à l'association Écolo Info pour ses actions d'éducation à l'écologie.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Écolo Info ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL, au nom de la 3ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Écolo Info, dont le siège social est situé au 17 avenue Georges Clémenceau 94 300 Vincennes.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO